



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 16 AOÛT 2022, 20h07  
Édifce municipal

**PRÉSENCES :**

Francine Fournier,	Mairesse
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

**FORMANT QUORUM**

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

**MOT DE BIENVENUE**

16.08.22.121

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les points

- Noms de rues ;
- Rapport de police ;
- Signalisation ;
- Panneau de signalisation (arrêt)

sont ajouté à Varia. **Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

16.08.22.122

**LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

16.08.22.123

**COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER**

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 4 993.81 \$, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Cathy Payeur  
Directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution  
ou annotation

16.08.22.124

## PÉRIODE DE QUESTION 1

### CORRESPONDANCES

- MSP

### RÉSOLUTION PERMETTANT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE DÉPOSER LA PROGRAMMATION DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

#### ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### ADOPTÉ

16.08.22.125

### RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE A DEMANDER UNE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal est appelé à effectuer des achats dans le cadre de son travail ;

**Il est proposé par** Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que conseil :

- Autorise la directrice générale à effectuer les démarches pour une demande de carte de crédit Visa Desjardins pour l'inspecteur municipal avec une limite de 1 000 \$ ;



N° de résolution  
16.08.22.126

- Autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents ;
- Le compte de cette carte sera présenté au conseil comme un incompressibles.

**ADOPTÉE**

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Michel Breton a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

**ATTENDU QUE** le colloque de zone aura lieu les 14 et 15 septembre 2022 ;

**ATTENDU QUE** des formations importantes en lien avec le travail de la directrice générale sont données durant ces 2 jours de formations. Voici les formations prévues ;

- JURISPRUDENCE RÉCENTE EN DROIT MUNICIPAL ;
- HYDRO QUÉBEC ET LES MUNICIPALITÉS ;
- LA PROTECTION DES DG DANS LEUR MILIEU DE TRAVAIL ;
- RÉTROSPECTIVES DES LOIS RÉCEMMENT ENTRÉES EN VIGUEUR

**ATTENDU QU'**exceptionnellement, mercredi les 14 et 15 septembre le bureau municipal sera fermé aux citoyens ;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil :

- **QUE** la directrice générale soit autorisée à participer au congrès les 14 et 15 septembre 2022 ;
- **QUE** les frais autorisés comprennent :
  - L'inscription au montant de 125.00 \$ ;
  - Les frais de déplacement et d'hébergement pour deux (2) nuits au montant de 170.00 \$, plus les taxes applicables ;
  - Que la directrice générale fasse parvenir une communication aux citoyens le moment venu afin d'indiquer aux citoyens que les 13 et 14 septembre 2022, le bureau municipal sera exceptionnellement fermé pour formation.

**ADOPTÉE**

16.08.22.127

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 218-2017-22 RÉVISÉ ÉTABLISSANT LES RÈGLES D'UTILISATION DES ESPACES COMMUNAUTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET**

**ATTENDU QUE** le Code municipal du Québec prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de la déposer à nouveau ;

**ATTENDU QUE** le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où est donné l'avis de motion et où est déposé le projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** la mairesse Francine Fournier a déposé le projet de règlement numéro 218-2017-22 et a mentionné son objet ainsi que sa portée ;

**ATTENDU QU'AU** plus tard deux (2) jours avant la séance du 6 septembre 2022, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,** Le conseiller Jasmin Létourneau donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, le règlement 218-2017-22 établissant les règles d'utilisation des espaces communautaires de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.



N° de résolution  
ou annotation

16.08.22.128

**RÉSOLUTION POUR LANCER LA VENTE DES ÉQUIPEMENTS RÉCUPÉRÉS LORS DE TRAVAUX À L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se départir de certains items récupérés lors des travaux à l'édifice municipal ;

**ATTENDU QUE** le conseil a choisi de procéder par vente aux enchères ;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire assurer l'équité parmi ses résidents ;

**ATTENDU QUE** la liste des biens, ainsi que la liste des prix ont été présentées aux conseillers et que ceux-ci sont en accord ;

**Il est proposé** par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- L'on procède à une vente aux enchères des items mentionnés à l'inventaire et que l'offre soit présentée aux résidents de Saint-Hilaire-de-Dorset par un envoi postal. Le prix de départ sera indiqué pour chaque item.
- La Directrice générale fasse parvenir par communiqué aux citoyens de Saint-Hilaire-de-Dorset pour annoncer la vente aux enchères soit par Postes Canada.

**ADOPTÉE**

16.08.22.129

**RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT POUR TRAVAUX AU PONCEAU COURCELLES P036**

**ATTENDU QUE** des travaux sont nécessaire pour le ponceau de Courcelles P036 ;

**Il est proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme 9109-8954 Québec Inc. Pour les travaux au ponceau P036 pour un montant de plus ou moins 5 000 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

16.08.22.130

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE PROCÉDER À L'INSTALLATION D'UN PANNEAU (ARRÊT) À L'INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA ROUTE DU GRAND SHENLEY**

**ATTENDU QU'UNE** problématique de sécurité est présente depuis de nombreuses années à Saint-Hilaire-de-Dorset concernant la vitesse routière sur ce tronçon de la route mentionné dans le titre de la présente résolution qui est extrêmement dangereuse ;

**ATTENDU QUE** la sécurité des citoyens est une priorité pour le conseil municipal ;

**ATTENDU QU'UNE** photo de l'intersection visée sera envoyée par courriel avec la résolution ;

**Il est proposé** par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Ministère des Transports du Québec de commander et de procéder à l'installation d'un panneau (arrêt) à l'intersection de la rue Principale et de la route du Grand Shenley ;

**ADOPTÉE**

1. Rapport comité d'embellissement – Michel Breton
2. Rapport des pompiers – Marcel Élément
3. Rapport de la mairesse – Francine Fournier
4. Rapport de l'église – Jasmin Létourneau
5. Rapport de la voirie – Roger Breton

**PÉRIODE DE QUESTION 2**



N° de résolution  
ou annotation

16.08.22.131

**VARIA**

- Noms de rues ;
- Rapport de police ;
- Signalisation ;
- Panneau de signalisation (arrêt)

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h26.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
Francine Fournier  
Mairesse

  
Cathy Payeur  
Directrice générale  
Greffière-Trésorière